

Délibération n°2606-04

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 16h00

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12+2 proc  
Votants : 14

Etaient présents : Patrice MARTIN – Christian DI MARTINO – Jean-Christophe RENE – Laurent SCRIVA – Jessica DE SOUSA – Chantal BARBIER – Eliane CALDEI-VIDAL – Jean-Marc BLANIC – Tiphaine DESHAYES SANCERNI – Marlon RINQUIN – Ange DELLAVALLE

Absentes excusées : Sandrine BARRALIS – Lucile RAVARY

Absent : Phillipe ALLEGRINI

Secrétaire : Patrice MARTIN

**Objet : Motion pour le lycée Goscinny  
De Drap**

Le lycée René Goscinny accueille plus de 900 élèves, dont une part importante réside sur le territoire du Pays des Paillons. Implanté dans un secteur géographiquement contraint, l'établissement assure une mission essentielle de service public au bénéfice des jeunes du territoire.

Or, l'établissement ne dispose actuellement que d'un seul poste de conseiller principal d'éducation (CPE) et d'un nombre d'assistants d'éducation (AED) jugé insuffisant au regard des effectifs accueillis et des besoins d'encadrement des élèves.

Cette situation est susceptible d'engendrer des difficultés dans le suivi éducatif des élèves, l'encadrement de la vie scolaire et la gestion quotidienne de l'établissement, notamment lors des absences du CPE ou pendant certaines plages horaires nécessitant une présence éducative renforcée.

Le Conseil d'administration, les équipes pédagogiques, ainsi que les parents d'élèves du lycée René Goscinny ont alerté à plusieurs reprises les autorités académiques sur cette situation et sollicité l'attribution de moyens complémentaires.

**Considérant** l'importance du lycée René Goscinny pour l'équilibre, l'attractivité et la cohésion du territoire,  
**Considérant que** des établissements comparables, accueillant des effectifs similaires, disposent de deux postes de conseiller principal d'éducation,  
**Considérant** la nécessité de garantir aux élèves un accompagnement éducatif et un encadrement adapté à leurs besoins,  
**Considérant** les spécificités géographiques du territoire et les contraintes particulières de fonctionnement de l'établissement,  
**Considérant** l'attachement du Conseil municipal à la réussite éducative des jeunes du territoire et à la qualité du service public d'éducation.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **APPORTE** son soutien aux démarches engagées par le conseil d'administration du Lycée René Goscinny.
- **APPORTE** son soutien aux démarches engagées par les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves.
- **DEMANDE** au rectorat de l'académie de Nice d'étudier favorablement le renforcement des moyens humains affectés à l'établissement, notamment par la création d'un second poste de conseiller principal d'éducation et par l'attribution d'un nombre d'assistants d'éducation adapté aux besoins de l'établissement.
- **INVITE** les services de l'État à engager un dialogue avec les représentants du lycée afin d'évaluer les besoins d'encadrement et d'apporter les réponses nécessaires à leur prise en compte. »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Patrice MARTIN



Signé électroniquement par : Gérard BRANDA

Date de signature : 08/06/2026

Qualité : Maire

Gérard BRANDA

